

III ème CONGRES.

Septembre 1946

- 1) Le Congrès s'ouvrira le samedi 7 Septembre 1946 à 9 H.
salle des horticulteurs -84, rue de Grenelle - PARIS
(metro BAC)
- 2) Les régions sont invitées à envoyer le maximum de délégués.
Il est souhaitable qu'aucun délégué ne soit porteur de plus
de 2 mandats.
- 3) Chaque mandat devra être revêtu de 5 signatures ou accompa-
gné de 5 lettres de vote par correspondance.
- 4) Un délégué devra être porteur des feuilles de recensement
de leur région.
- 5) Les nouvelles régions ou cellule du parti sont particu-
lièrement invitées à envoyer un délégué au Congrès, même
s'il n'a pas encore le droit de vote ou s'il n'est pas
porteur d'un mandat (Valence, Lot et Garonne, Gard, Charente,
Alsace, Moselle, Basses Alpes) etc...
- 6) Le prix du voyage des délégués ou des camarades du parti
des régions de province même non délégués, sera rembour-
se ou déduit des dettes des régions.
- 7) Toutes les régions du parti sont invitées à confier à un de
leurs délégués, les sommes qu'ils doivent à la Trésorerie
Nationale, et tous les documents permettant une mise au
point financière et administrative.